



EURE

Date de Convocation 26/02/2016 L'an deux mille seize
Le vendredi 4 mars à 20 heures 30
Le Conseil municipal
Date d'affichage 26/02/2016 légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire.
Etaient présents: P.GRAVIER- B.CANU – F.CHOUBEIR-
V.GRANDET- B.KARPOFF – C.DUBOIS – T.VENDROUX –
JC.BOURNE CHASTEL
Absents: JM.COURVALET (Pouvoir à N.THEBAULT) –
P.HYEST (Pouvoir à JC.BOURNE CHASTEL) JP.SPENNEL
(Pouvoir à B.CANU) – JC.QUILLET – L.BOUCART – C.KELLER

En exercice 15
Présents 09
Votants 12

M. Fadi CHOUBEIR a été élu secrétaire.

Mme le Maire ouvre la séance en donnant la parole à M. HABERA de la compagnie du silence pour présenter la 4^{ème} édition du printemps du Théâtre et notamment la représentation qui aura lieu le 29 avril 2016 à Saint-Denis le Ferment. Seront jouées 3 pièces comiques en 1 acte et des chansons (Courteline, Beaumarchais, La Fontaine et Wilde)

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2016 :

Après lecture du compte rendu, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Fixation du prix de location de la salle des fêtes :

Considérant les travaux réalisés dans la salle des fêtes (Peinture, mise aux normes électriques, sol, plafond) ; Considérant les travaux de la commission du 1^{er} mars 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR :

- Fixe les tarifs suivants de location de la salle des fêtes à compter de la présente :

	Habitants de la commune	Hors commune
Week-End	260 €	550 €

Fixation du prix des places de concert du Festival du Vexin Normand :

Vu le concert du Festival du Vexin Normand programmé le 5 juin 2016 à l'Eglise de Saint-Denis le Ferment ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix unique d'entrée à 15 € pour les habitants de Saint Denis le Ferment et à 22 € pour les hors commune.

D'autre part, le conseil décide d'offrir des places pour les enfants de 9 à 18 ans.

Demande de subvention au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental pour réfection de la toiture du bâtiment école :

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de réfection, d'isolation et de sécurisation de la toiture du bâtiment abritant l'école, le logement et un local communal ;

Considérant le projet global de réhabilitation du bâtiment par la création de logements d'habitation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :



EURE

- De retenir les devis de l'entreprise DAGUET pour un montant de 64.705,45 € H.T concernant la réfection de la toiture et le devis de cette même entreprise pour la création de fenêtres de toit pour un montant de 3.970,00 € HT. Soit un total de travaux de 68.675,45 € HT.
- Autorise Mme le Maire à demander des subventions aux différents organismes (DETR, Conseil Départemental de l'Eure et autres)

Réflexions sur les demandes de subventions des associations extérieures :

Mme le Maire rappelle que dans un contexte de baisse des dotations versées par l'Etat aux communes, ces dernières ont tendance à baisser les subventions accordées aux associations résidentes de leur commune. Par conséquent, les associations se tournent vers les communes de résidence de leurs adhérents.

Mme le Maire présente les demandes reçues en Mairie à ce jour.

La commission finances statuera sur ces demandes.

Questions diverses :

-Téléphonie Mobile : M. GRAVIER fait un compte rendu de la réunion nationale de présentation du dispositif de résorption des zones blanches qui s'est déroulée à Bercy le 2 mars dernier.

Il rappelle que sur les 13 communes de l'Eure concernées, 5 font partie de la Vallée de la Lévrière.

Ce dispositif encadré par l'Etat garantit l'arrivée des 4 opérateurs mobiles du marché sur la commune.

Sur le financement, l'Etat s'engage à financer chaque pylône à hauteur de 100.000 €, les opérateurs finançant les antennes. Il reste donc à la charge de la collectivité, l'achat du terrain, son aménagement et le raccordement électrique.

Au niveau du calendrier les opérateurs ont une obligation de fournir la 2G fin décembre 2016 et la 3G mi-2017. D'ici à fin mars l'opérateur référent pour la commune sera nommé et une réunion de lancement sera programmée avec le SGAR.

-Prochain conseil : le 1^{er} avril pour le vote du budget.

-Eau : Mme le Maire rappelle qu'elle a été saisie d'une demande de M. Quinet sur les analyses d'eau constatant la présence de bactéries. Sa demande a été transmise au syndicat des eaux pour explications.

La séance est levée à 21h55